

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2024

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 196

présenté par
M. Gaultier et Mme Colboc

ARTICLE 8

Au début de la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« Dans un délai de six semaines à compter du 1^{er} janvier 2025 »

les mots :

« Avant le 1^{er} février 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.